

# Catalogue de formation MAC

**ARP Généraliste  
ARP Spécialiste**

**Année 2026  
- 1<sup>er</sup> semestre**

**Ecole Supérieure des Agents de Recherches Privées**

**Siège Administratif : 55 Avenue Marceau – 75116 PARIS**

**Déclaration Préfecture Police de Paris : W751211114**

**Siret : 534 298 005 00016 - APE : 9499Z**

**Déclaration d'activité : 11754785475, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat**

**Autorisation d'exercice CNAPS : FOR-075-2028-04-11-20230585826**

## Table des matières

POURQUOI CHOISIR L'ESARP POUR SA FORMATION CONTINUE .....	3
REGLEMENTATION ARP GENERALISTE ET SPECIALISTE .....	4
Articles de référence.....	4
Arrêté du 27/02/17 relatif à la formation continue.....	4
Renouveler sa carte professionnelle.....	4
FORMATION CONTINUE ARP GENERALISTE ET SPECIALISTE .....	5
Contenu et durée.....	5
CALENDRIER 2025 ARP GENERALISTE ET SPECIALISTE .....	6
FORMATION MAC - PARIS .....	7
Date(s) .....	
Lieu .....	
Logement .....	
FORMATION MAC - NIMES .....	8
Date(s) .....	
Lieu .....	
Logement .....	
FORMATION MAC – ST-CYR-AU-MONT-D'OR.....	9
Date(s) .....	
Lieu .....	
Logement .....	
TARIFS ET FINANCEMENTS .....	10
TARIFS LOGEMENTS PARTENAIRES.....	11
INSCRIPTION .....	12 A 13
LE SAVIEZ-VOUS ? .....	14

# POURQUOI CHOISIR L'ESARP?

---



Précurseur dans la formation continue des ARP	Une formation conçue et animée par des professionnels du secteur pour des professionnels	Habilitée par la branche professionnelle des ARP et des enquêteurs civils
Un taux de satisfaction de 98% sur les 5 dernières années	Une formation prise en charge par l'ensemble des organismes financeurs (OPCO EP, AKTO, FIFPL, AGEFICE)	Formation PRATIQUE (y compris les modules théoriques obligatoires)
Des modules co-construits par l'ESARP et l'ENSP	Des prix d'hébergements négociés	Préparation aux contrôles CNIL, CNAPS,...
Une information après votre stage via une Newsletter	Un catalogue de formation annuel et une possibilité de fractionner les modules pour une prise en charge optimale	10 thèmes M3
Recours à des experts nationaux	Une ambiance confraternelle et conviviale	Accès à des webinaires gratuits

# REGLEMENTATION ARP GENERALISTE ET SPECIALISTE

---

## Articles de référence

**Article L.622-19-1** du Code de la sécurité intérieure, (17 août 2015) concernant le suivi d'une formation continue pour le renouvellement de la carte professionnelle.

**Article R.622-15** du Code de la sécurité intérieure (modifié par Décret n°2016-515 du 26 avril 2016) concernant la demande de renouvellement de la carte professionnelle.

**Article R.625-8** du Code de la sécurité intérieure (Modifié par Décret n°2018-1270 du 26 décembre 2018 – art 5), concernant la durée et le contenu de la formation continue.

**Arrêté du 1er juillet 2016**, relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées.

**Arrêté du 27 février 2017**, Relatif à la Formation Continue des Agents de Recherches Privées.

**Arrêté du 05 janvier 2023**, portant modification des dispositions relatives à la formation professionnelle des agents exerçant une activité privée de sécurité.

## Arrêté du 27/02/2017 relatif à la formation continue



Document Adobe  
Acrobat

## Renouveler sa carte professionnelle

Votre carte professionnelle est valable 5 ans et doit être renouvelée 3 mois avant sa date de fin de validité.

**Les demandes adressées au CNAPS plus de 6 mois avant la date d'expiration ne seront pas prises en compte.**

Depuis le 1er janvier 2018, vous êtes soumis à l'obligation de formation continue, prévue aux articles R. 612-17 et R. 622-15 du code de la sécurité intérieure : pour obtenir le renouvellement de votre carte professionnelle, vous devez justifier du suivi d'un stage de maintien et d'actualisation des compétences, auprès d'un prestataire de formation titulaire d'une autorisation d'exercice délivrée par le CNAPS. Les anciens militaires, anciens gendarmes, anciens policiers et les réservistes de la Garde nationale sont également concernés.

[Renouveler ou ajouter une activité à votre carte professionnelle | Internet CNAPS \(interieur.gouv.fr\)](http://interieur.gouv.fr)

Elle est destinée aux ARP généralistes désireux d'actualiser et maintenir leurs connaissances et de renouveler leur carte professionnelle conformément à la législation en vigueur. Les sessions se répartissent sur l'année, peuvent être ponctuelles ou réunies sur 2 jours à une semaine.

## CONTENU ET DURÉE DES MODULES DU STAGE MAC

Au regard de l'arrêté du 27 février 2017, relatif à la formation continue des Agents de Recherches Privées (NOR : INTD1638898A) et de l'arrêté du 5 janvier 2023 portant modification des dispositions relatives à la formation professionnelle des agents exerçant une activité privée de sécurité (NOR : IOMD2233218A), pour les ARP généralistes, 38 heures de formation sont obligatoires avant d'effectuer la demande de renouvellement de votre carte professionnelle (soit trois mois avant sa date d'expiration).

### **MODULE 1\*** *Cadre Juridique d'intervention de l'Agent de Recherches Privées - 14 heures*

#### **PARTIE I - 3 heures**

##### *Livre VI*

Connaître les dispositions actualisées du livre VI du Code de la sécurité intérieure relatives aux grands principes encadrant l'exercice d'une activité de recherches privées.

#### **PARTIE II - 7 heures**

##### *Code de déontologie*

Maîtriser les règles définies dans le code de déontologie dans la réalisation de la prestation de l'ARP.

#### **PARTIE III - 4 heures**

##### *Libertés individuelles*

Maîtriser les notions de libertés individuelles dans la réalisation de la prestation de l'ARP.

\* Obligatoire à thèmes imposés

### **MODULE\* - 3 heures**

#### *Juridique*

Connaître les principes de la République française.

### **MODULE 2\*** - 7 heures

#### *Evolution de la Jurisprudence*

Connaître l'évolution jurisprudentielle en lien avec la profession d'ARP.

\* Obligatoire à thèmes imposés

### **MODULE 3\*** - 14 heures

#### *Actualisation des compétences (En lien avec le référentiel de l'arrêté du 16 juin 2017)*

Connaître les évolutions relatives au domaine d'intervention de l'ARP.  
Module proposé en fonction des évolutions de la profession.

Thèmes : *Administration de la preuve en droit civil, Administration de la preuve en droit du travail, Eta blissement du cadre juridique, La lutte contre la contrefaçon, Vol - Sûreté - Analyse des risques des entreprises, Atelier d'Analyse de Pratiques Professionnelles, Méthodes d'investigations pour OSINT / Kit minimum - Cybersécurité.*

\* Obligatoire à thèmes choisis

# CALENDRIER 2026 – 1ER SEMESTRE

## ARP GENERALISTE ET SPECIALISTE

---

### Prochaines dates :

M1 +  
MJ

- 26 au 27/01/26 (Paris)
- 13 au 14/04/26 (Paris)
- 1 au 2/06/26 (Nîmes)

### Prochaines dates :

M2

- 28/01/26 (Paris)
- 15/04/26 (Paris)
- 3/06/26 (Nîmes)

### Prochaines dates :

M3

- 29 au 30/01/26 (Paris)  
*Thèmes : Intelligence artificielle*
- 16 au 17/04/26 (Paris)  
*Thème : en cours de définition*
- 4 au 5/06/25 (Nîmes)  
*Thèmes : en cours de définition*



**INSCRIPTION:**  
Voir pages 12 et 13

# FORMATION MAC – PARIS



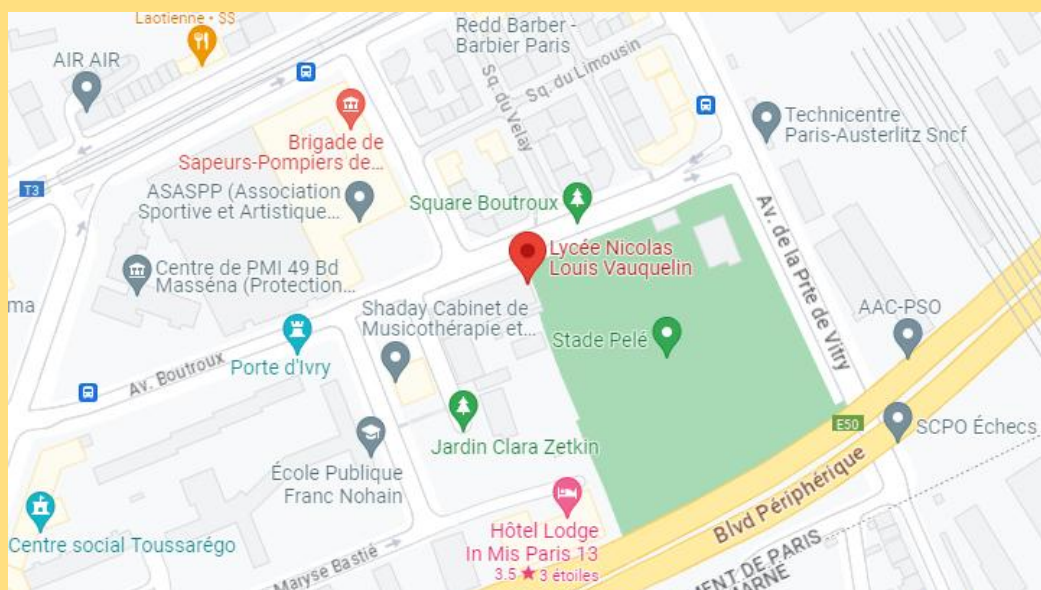
26 au 30  
janvier 2026

13 au 17  
avril 2026

**M1+MJ+M2+M3**

## Lieu de formation

**Lycée Vauquelin – 13 – 21 avenue Boutroux – 75013 Paris (Face à la caserne des pompiers)**



## Logement et repas

L'ESARP a un partenariat avec :

- L'hôtel "LODGE IN MIS", situé 2-16 rue Théroigne de Méricourt 75013 Paris (à - 5 min à pied du lycée où se déroule la formation) avec lequel nous avons des tarifs négociés ([reservations@smartlodge.fr](mailto:reservations@smartlodge.fr))
- L'hôtel COMFORT porte d'Ivry, 1-11 rue René Villars, 94200 Ivry sur Seine, avec un tarif préférentiel (Tph : 01-46-71-00-17) – Code : ESARP

**Les repas du midi pris à la cantine du lycée sont pris en charge par nos soins.**

# FORMATION MAC – NÎMES



1 au 5  
juin 2026

M1+MJ+M2+M3

## Lieu de formation

**GRUPE ABBEI – 539 avenue Jean Prouvé – 30900 Nîmes (1<sup>er</sup> étage, au-dessus de MagikInk)**



## Logement

L'ESARP ne dispose pas d'hôtel partenaire mais vous conseille:

- B&B HÔTEL, 152 rue Claude Nicolas Ledoux 30900 Nîmes, Tél : 08.92.70.20.64
- IBIS Nîmes Ouest, 268 rue de l'Hostellerie 30900 Nîmes, Tél : 04.66.38.83.93
- The Originals City hôtel Nîmes, 205 rue Tony Garnier, ville active 30900 Nîmes, Tél : 04.66.38.24.00

# FORMATION MAC – ST-CYR-AU-MONT-D'OR



M1+MJ+M2+M3

## Lieu de formation

ENSP, 9, rue Carnot 69450 SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR



## Logement et repas

L'ESARP dispose d'un partenariat avec l'ENSP:

- ENSP, 9 rue Carnot 69450 SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR, Tél: 04.72.53.18.50
- Possibilité de déjeuner et dîner sur place, facturation en sus: 10.30€/repas

# TARIFS & FINANCEMENTS

---

## Tarif public

1992€/38h

816€/M1+MJ


392€/jour : M2 (1j) ou M3(2j)

## Tarif adhérent à une organisation professionnelle partenaire

1743€/38h

714€/ M1+MJ

343€/jour M2(1j) ou M3(2j)

 Si vous êtes jury/formateur à l'ESARP, veuillez-vous rapprocher de nos services.

## Financer sa formation

### Si vous êtes salarié(e) d'une agence de recherches privées :

Vous pouvez solliciter votre employeur ou le comptable de l'entreprise, pour connaître l'OPCO (opérateur de compétences) dont dépend l'entreprise, afin de savoir les formalités à réaliser pour votre demande de prise en charge de la formation.

Exemple : OPCO EP, AKTO,...

### Si vous bénéficiez du statut de travailleur non salarié (TNS) :

Vous versez une contribution spécifique de formation professionnelle (CFP) à un organisme collecteur et vous pouvez bénéficier d'une prise en charge de votre formation, sous conditions. Ces contributions sont mutualisées et versées par un fonds d'assurances formation (FAF). Vous pouvez savoir de quel FAF dépend votre activité grâce au code NAF de votre structure.

Pour les **travailleurs indépendants** exerçant une activité libérale, le FAF peut être le FIFPL.

Pour les **dirigeants non-salariés** du commerce, de l'industrie et des services, le FAF peut-être l'Agefice.

OPCO

FAF

OPCO EP

AKTO

FIFPL

AGEFICE

# TARIFS LOGEMENTS PARTENAIRES



## PARIS

	Tarifs négociés	Inclus
<b>Lodge In (20m de l'école)</b> 2-16 rue Théroigne de Méricourt 75013 Paris Tél : 04.81.91.51.08 (Mme FORAZ) <a href="mailto:reservations@smartlodge.fr">reservations@smartlodge.fr</a> ou 01.42.17.46.20 (réception)	90€/nuit + 5.53€/jour/personne de taxe de séjour	Chambre standard single, Petit déjeuner inclus <b>Parking en sus : 26€</b>
<b>Comfort Hôtel Porte d'Ivry</b> 1-11 rue René Villars 94200 Ivry-sur-Seine Tél : 01.46.71.00.17 (Accueil) <a href="mailto:comfort.ivry@dalmatahospitality.com">comfort.ivry@dalmatahospitality.com</a>	75€/nuit + 1.88€/jour/personne de taxe de séjour 🔔 Tarif non applicable pendant la coupe du monde de rugby et mardi et mercredi des mois de juin, septembre et octobre	Chambre individuelle, petit déjeuner, parking



## Nîmes

	Tarifs observés	Inclus
<b>B&amp;B HÔTEL</b> 152 rue Claude Nicolas Ledoux 30900 Nîmes Tél : 08.92.70.20.64	Entre 60 et 70€/nuit Petit déjeuner en sus : +8.50€/nuit + 1.65€/jour/personne de taxe de séjour	Lit double, wifi, télévision, parking
<b>IBIS Nîmes Ouest</b> 268 rue de l'Hostellerie 30900 Nîmes Tél : 04.66.38.83.93	A partir de 70€/nuit Petit déjeuner en sus : +11.50€/nuit + 1.65€/jour/personne de taxe de séjour	Lit double, wifi, télévision, parking
<b>The Originals City hôtel Nîmes</b> 205 rue Tony Garnier, ville active 30900 Nîmes Tél : 04.66.38.24.00	Entre 70 et 75€/nuit Petit déjeuner en sus : +12€/nuit + 1.65€/jour/personne de taxe de séjour	Lit double, wifi, télévision, parking



## ST-CYR-AU-MONT-D'OR

	Tarifs négociés	Inclus
<b>ENSP</b> 9 rue Carnot 69450 St-Cyr-Au-Mont-D'or Tél : 04.72.53.18.50	70€/nuit Petit déjeuner en sus : +1.90€/nuit Possibilité de déjeuner et/ou dîner : + 10.30€/repas	

# INSCRIPTION

---

## Etape 1

S'inscrire via : [www.ecole-detective.com/formations/inscription-mac](http://www.ecole-detective.com/formations/inscription-mac)

Nom et Prénom : \*

N° CAR ou AGD : \*

Statut ARP (Salarié,  
Profession Libérale,  
Gérant de ...) : \*

Adresse email: \*

Adresse de facturation  
(pour le devis) : \*

Téléphone (pour vous  
proposer des dates) : \*

+ Modules / Dates / Lieu de formation souhaités

## Etape 2

Confirmation par le gestionnaire de votre participation et transmission des documents d'inscription.

### À savoir:

- Les places sont réservées par ordre d'arrivée des dossiers complets

## Etape 3

Transmission et/ou signature des documents suivants:

- ▶ Le contrat de formation + Annexe (complétés et signés)
- ▶ Le devis signé (mention "Bon pour accord")
- ▶ Un chèque d'acompte d'un montant de 30% du prix total (chèque qui ne sera encaissé qu'une dizaine de jours avant le début de la formation).

## Pour les professionnels disposant d'une carte professionnelle expirée:

Il est nécessaire d'obtenir une autorisation préalable d'entrée en formation par le CNAPS.

La demande est à effectuer via: <https://depot-teleservices-cnaps.interieur.gouv.fr/autorisation-prealable/identification>

## Je m'identifie

Pour effectuer votre demande, vous devez disposer des documents suivants en format PDF:


- Justificatif de domicile de -3mois
- Carte d'identité recto/verso en cours de validité ou à défaut extrait d'acte de naissance
- Justificatif de pré-inscription (délivré par l'ESARP)

### J'ai un NUB

Vous êtes déjà titulaire d'un titre CNAPS. Le Numéro Unique de Bénéficiaire ou NUB correspond aux sept derniers chiffres du numéro de titre.

Nom \*

NUB \*



Saisissez les caractères tels qu'ils apparaissent ci-dessus \*

**NOTA: Dès réception de votre n° de suivi de dossier et ensuite de votre autorisation, nous vous invitons à nous le transmettre sans délais car obligatoire pour valider votre inscription.**

### Etape 4

Réception du dossier complet et validation définitive de votre inscription.

# LE SAVIEZ-VOUS?

---



**Si vous souhaitez être informé des nouveautés liées à la formation continue, vous pouvez-vous inscrire à notre Newsletter via :**

<https://mailchi.mp/esarp/inscription-newsletter>

Continuez votre formation en dehors des formations MAC avec nos webinaires professionnels et gratuits. Afin d'y avoir accès, inscrivez-vous à notre newsletter !

**0 806 800 526** Service gratuit  
+ prix appel

**Ecole Supérieure des Agents de Recherches Privées**

Siège Administratif : 55 Avenue Marceau – 75116 PARIS

Déclaration Préfecture Police de Paris : W751211114

Siret : 534 298 005 00016 - APE : 9499Z

Déclaration d'activité : 11754785475, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

**Autorisation d'exercice CNAPS : FOR-075-2028-04-11-20230585826**